

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	4

Date de la convocation
20 octobre 2022

N° 24102022012**BUDGET GENERAL (06200) : DM
N° 4**

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux
et le vingt-quatre octobre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., CHABIDON D., MIGNE J., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C.Absent : Mme MARTEL D., Mrs GARRAGOS F., MICHEL A., FOURY D.,

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des virements de crédits sur le budget général de la Commune, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSESC//6712 – Amendes fiscales et pénales + 90,00 €
C/673 – Titres annulés (sur exercices antérieures) + 1 560,00 €**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**C/7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou + 1 650,00 €
ou à la taxe de publicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ autorise les virements de crédits sur le budget général (06200)

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 24 octobre 2022
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,
Michel JOUBERTSECRETAIRE DE SEANCE
Florence VIDAL

AR Prefecture043-214300626-20221024-24102022012-DE
Reçu le 15/11/2022Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 15 novembre 2022

et publication ou notification

du 15 novembre 2022